

la ~~loi~~ convention d'armistice.

Les textes (car il présentait des textes) étaient minutieusement étudiés et sommation était faite de les accepter.

et que lui-même
ne les appliquerait
pas.

1.2
B

M. Bourguet, que je félicitais vivement pour son retour répondit à Heydrich que le Gouvernement français repoussait certainement de telles propositions et devant son attitude énergique M. Heydrich consentit à demander de nouvelles instructions à Berlin.

C'est quelques jours après qu'il fut assassiné à Prague.

ARCHIVES
NATIONALES

du refus opposé
aux propositions
Heydrich.

B

Au cours de cette entente Bourguet avait présenté la demande que je faisais de supprimer l'odieuse pratique des otages. Naturellement, les partisans de la collaboration qui devaient être au courant, déclenchèrent alors une violente opposition au Gouvernement.

Tous ces projets allemands furent repris en novembre 1942 et une fois encore le Gouvernement put les repousser.

Pour bien comprendre comment j'ai pu longtemps après, être amené à subir les textes que l'on me reproche, il est nécessaire que je fasse un exposé clair de toutes les questions de police avant cette date.

J'avais quitté une première fois le Gouvernement le 13 Décembre 1940.

Pendant la période intermédiaire, avant mon retour au pouvoir, il s'était passé

W. H. H.

W. H. H.

il existait aussi
à Dieppe.
J.M.

ceci : En zone libre, la Légion avait un
Président départemental, chargé officiellement
de contrôler le Préfet, ~~avec~~ ^{un} service central
de renseignements qui était souvent une
officine de dilation et dont le budget s'élevait
à plusieurs dizaines de millions.

Le S.C.L. avait Darnand comme chef.
C'était une police supplétive, officielle à la
disposition du Maréchal et qui ne relevait
pas du Ministère de l'Intérieur.

Dès mon retour, j'entralisai cette police.
En zone occupée, les allemands fusillaient
les otages pendant que le Gouvernement
faisait procéder à des arrestations massives
de communistes, après la déclaration de
guerre à la Russie. Il y eut la fusillade
de Chateaubriant, les otages étaient désignés
par le Gouvernement.

La Police et la Justice française étaient
détournées dans toutes les affaires ayant un
caractère politique.

À la Préfecture de Police un Officier
allemand était chargé de contrôler le Préfet.
Des brigades spéciales étaient créées aux
renseignements généraux.

Les internements étaient prononcés par
les allemands et exécutés par nos gendarmes.
Des camps d'internement allemands étaient
gardés par des gendarmes français. Enfin
il est une ordonnance allemande, en

État

comme

M. de Noailles

1
cette date % -

1.2
1.2

Septembre 1941, qui obligeait les préfets à remettre les listes de toutes les personnes arrêtées avant et après, aux services allemands.

A mon retour, le 18 Avril, j'ai supprimé les polices anti-juives et anti-maçonniques et j'ai dû subir les protestations de l'Amiral Haton, de Darquies de Tellepoix, ainsi que des campagnes de presse.

J'ai réduit, grâce à l'activité intelligente de Bousquet, le service Detmar des brigades spéciales à la plus simple expression, sans liaison désormais avec le P.P.F. et placé sous le contrôle de la Police.



Le 1 Mai 1942, l'Ambassadeur d'Allemagne me notifiait l'installation officielle d'un commandement supérieur des S.S. en France qui devait donner directement des ordres aux administrations françaises.

Le Gouvernement était responsable ainsi que les fonctionnaires individuellement.

Je fis une énergique protestation et ainsi que je l'ai dit plus haut, les sommations apportées par Heydrich restèrent à la même date sans résultat.

En Novembre 1942, je présidais une réunion des chefs et intendants de la Police

par Bousquet, avec mon accord.

1.2
1.2

Au cours de cette réunion, il fut précisé en ce qui concerne le maquis, qu'il y avait une armée secrète avec résistance organisée et l'ordre fut donné de ne exercer aucune

1.2
1.2

action contre elle.

En novembre 1942, il y avait des réfractaires et la police devait les ignorer.

Enfin, elle devait agir contre les criminels de droit commun s'il s'en trouvait.

Je veux rendre hommage à la grande masse des fonctionnaires de la Police et aux Préfets qui ont fait un travail admirable avec un grand courage; des milliers de Français leur doivent la vie et la liberté.

Il y avait aussi une question importante celle des internements.

Quand ~~en~~^à mon retour au Gouvernement, le nombre des internés ne s'élèverait pas à moins de 25.000. J'ai pris une mesure, celle d'interdire aux Préfets de signer des arrêtés d'internement, laissant seulement cette faculté aux Préfets régionaux.

J'ai donné l'ordre de procéder immédiatement à une révision de tous les dossiers des internés.

J'ai refusé, en Décembre 1942, de répondre à l'injonction allemande de transférer les internés en zone occupée.

Aucune déportation en Afrique n'a été faite dès mon retour au pouvoir.

J'ai créé enfin, une commission présidée par le Colonel Bernon, composée de quelques uns de mes collaborateurs, chargée d'examiner toutes les réclamations.

Maréchal

12ème

Reçu

de ceux qui restaient internés. C'est ainsi
que de 2000 le nombre des internés est tombé
à moins de 500. En dernier lieu, il
comprendait surtout les trafiquants du
marché noir.



En ce qui concerne les internements
politiques, ils ne pouvaient être ordonnés
que par le Maréchal ou avec son accord.

Ceux-ci le plus souvent ont été pris
pour soustraire ceux qui en étaient l'objet
à un internement par les allemands.

J'ai maintenant à exposer comment
la situation a évolué jusqu'au moment
où Boussquet a dû abandonner ses
fonctions sur l' injonction allemande et
à vous dire comment Darnand a été
nommé pour le remplacer avec des
pouvoirs accrus.

Lecture faite persiste et signe approuvant
quatorze mots rayés nuls !.

15ème

Merle

Perille